Numéro 56
Année 2013
Janvier Février Mars

Les Echos du Faou

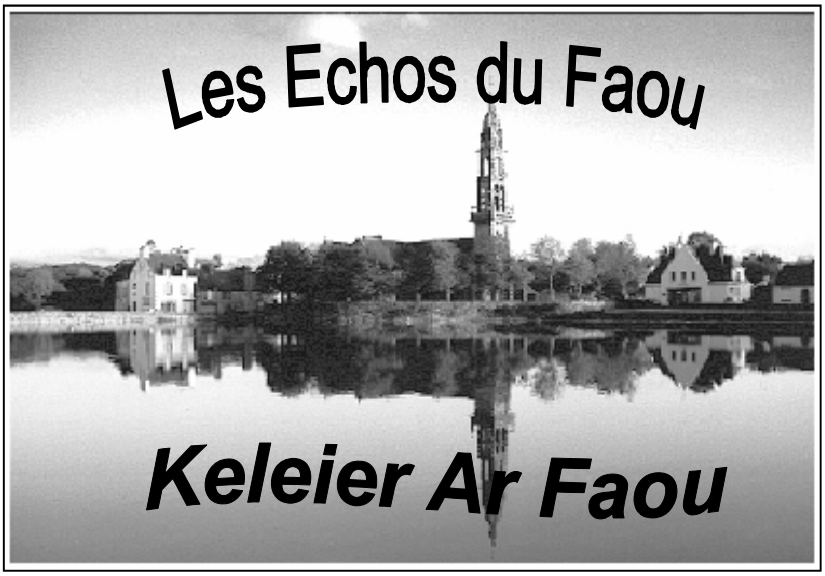

Keleier Ar Faou

MAIRIE 29590 LE FAOU

Tél:02.98.81.90.44 **Fax:02.98.81.08.03**
Email:accueil@mairielefaou.fr **Web: http://www.lefaou.fr**

Monsieur Pierre ENGELIBERT , Maire, les Adjoints, les Conseillers Municipaux et les Employés de la commune vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année 2013.

Vous êtes invités à la présentation officielle de ces vœux le jeudi 17 janvier à 18 h 30, salle du Conseil Municipal à la Mairie

Permanences du Maire et des Adjoints

Pierre ENGELIBERT , Maire	lundi de 9h à 12h sur RDV
Jean LE CAN	Mercredi de 9h à 12h
Marc PASQUALINI,	Vendredi de 14h à 17h
Georges GOURVES	Mardi de 9h à 12h
Françoise QUELEN	Jeudi de 14h à 17h
Georges FRANCESCUT	Lundi de 10h à 12h

Permanences au CIO de Châteaulin

CPAM – 0.820.904.199 Caisse Primaire d'Assurance Maladie	Tous les mercredis	9h00-12h00 13h30-16h00
CAF – 0.820.25.29.20 Caisse d'Allocations Familiales	Mardi Mercredi Jeudi	13h30-16h30
CARSAT (CRAMB) Caisse de Retraite	Prendre Rendez Vous au 3960	
CICAS / ARRCO - 0.820.200.075 Caisse de Retraite Complémentaire	2ème, 3ème 4ème lundi Sur RDV	9h00 – 12h00 14h00-16h00

Permanences en Mairie

Service d'Aides à domicile ADMR 02.98.73.07.77	Prendre Rendez vous au siège. 02.98.73.07.77	
Assistantes Sociales CDAS de Landerneau 20 rue Amédée Belhomet Landerneau	Prendre Rendez vous au 0298853533 Du L au V 8h30—12h 13h30—17h	
Conciliateur de Justice : Mr LE BRAS – 02 98 27 91 74 02 98 27 91 74	Tous les mercredis	14-16h Sur RDV

Permanence à Pont de Buis

Mission Locale Insertion Sociale et Professionnelle des Jeunes Espace François Mitterrand PONT DE BUIS 02.98.73.07.95 Ou LANDERNEAU 02.98.21.52.29	Jeudi Vendredi	14h00-17h00 Sur RDV 9h30-12h30 sans RDV 13h30-15h30 Sur RDV

Demandes de permis de construire

Dossier	Date de dépôt	Nom	Adresse	Nature des travaux
0290531200021	13/11/2012	Picart Ronan et Claudine	Lotissement de Rangourlay Izella Lot n° 7A	Construction de deux maisons d'habitation.
0290531200022	13/12/2012	M. Queinnec Raymond	Kergarrec- Rumengol Le Faou	Rénovation d'un ancien corps de ferme
0290531200023	14/12/2012	M. Le Gall Patrick	Zone artisanale de Quiella	Extension d'un atelier

Demandes préalables

Dossier	Date de dépôt	Nom	Adresse	Nature des travaux
0290531200050	20/11/2012	Mme Dantec Stéphanie	8, route de Rosnoën	Réalisation d'une terrasse sur pilotis
0290531200051	14/12/2012	M. Le Roux Stéphane	36, route de Lanvoy	Mise en place de 2 vélux encastrés
0290531200052	14/12/2012	M. et Mme Saukel Alain	8, Parc du Cosquer	Transformation de menuiserie sur cadre métallique par menuiserie PVC blanc

Samedi 16 février 2013

Salle Yves NOUVEL à 20 h 30

Pièce de Théâtre BOEING BOEING

Par les OUAFS

Dimanche 17 mars

Salle multifonctions

VIDE GRENIER

Organisé par l'APEAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2012

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 octobre 2012

PRÉSENT(E)S: M. Pierre ENGÉLIBERT, M. Marc PASQUALINI, Mme Françoise QUÉLEN, M. Georges GOURVÈS, M. Georges FRANCESCUT, M. Xavier BOREL, M. Yann GOURVENNEC, M. Georges HOURMANT, M. René HÉNAFF, Mme Myriam DOUAIRE, Mme Martine LE BOT, Mme Lénaïg COLLOREC, M. Christian LE GOFF, M. Gaby LOURGANT, M. Jean LE VIOL.
ABSENT(E)S: M. Jean LE CAN (procuration à M. Marc PASQUALINI), M. Jacques COSMAO.
SECRÉTAIRE: Marc PASQUALINI a été élu secrétaire de séance.

SENTIERS LITTORAUX - CONSULTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AVANT ENQUÊTE PUBLIQUE

Les lois du 31 décembre 1976, du 3 janvier 1986 et les décrets du 7 juillet 1977 et du 28 octobre 2010 ont institué une servitude de passage des piétons sur les propriétés privées riveraines du domaine public maritime, consistant en un droit de passage de trois mètres en retrait de celui-ci, à l'usage exclusif des piétons. Un projet de tracé a été élaboré par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M.). Une enquête publique doit se dérouler dès lors que le tracé et les caractéristiques de la servitude instituée par l'article L 160-6 du Code de l'Urbanisme sont modifiées. Cette enquête sera engagée dans les prochains mois.

CRÉATION D'UNE VOIE VERTE LE FAOU—RUMENGOL

Considérant l'intérêt que représente l'aménagement d'une voie verte entre le centre-ville et le bourg de Rumengol, à vocation utilitaire (déplacements doux), touristique et sportive pour la Commune, le principe de création d'une voie verte longeant la route départementale RD42, depuis la sortie d'agglomération de Le Faou jusqu'au Bourg de Rumengol, a été accepté.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE - ÉLIMINATION DE DOCUMENTS

La bibliothèque municipale *Nathalie Le Mel* est ouverte depuis le samedi 28 mars 2009 et une politique de régulation des collections de la bibliothèque municipale doit être mise en place. Les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein du fonds documentaire de la bibliothèque résulteront des points suivants :

- mauvais état physique (réparation impossible ou trop onéreuse) ou contenu manifestement obsolète. Les ouvrages éliminés pour ces raisons seront détruits : recyclage en déchetterie (exception pour les CD et DVD) ;

documents peu attrayants ou non empruntés depuis plusieurs années. Ils seront proposés aux associations locales (dans le cadre de leur bourse aux livres par exemple) ou maisons de retraite/ E.H.P.A.D. ou, à défaut détruits et, si possible valorisés comme papier à recycler.

L'élimination des ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés (maximum 10 % des collections de la bibliothèque municipale) et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et numéro d'inventaire.

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX - TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE

Un marché à bons de commande a été conclu avec la société SACER ATLANTIQUE – Agence de Plougastel-Daoulas (délibération du 13 décembre 2011) pour les travaux de voirie

communale pour l'année 2012, avec possible reconduction pour 2013, 2014, 2015. Le Conseil Municipal donne son accord pour la reconduction du marché en 2013.

ASSAINISSEMENT - CONVENTION LE FAOU - HANVEC

La Commune du FAOU accepte, par convention avec la Commune de Hanvec, de recevoir dans ses installations d'assainissement les effluents issus d'abonnés domestiques de la Commune voisine, dans la limite de 45 abonnés du secteur de Lanvoy. Pour les abonnés non domestiques, la commune du FAOU décidera au cas par cas d'accepter ou non leur raccordement en fonction de la nature des effluents. En cas d'acceptation, une convention tripartite sera signée, prescrivant les conditions techniques indispensables à respecter par l'abonné pour le raccordement.

EAU & ASSAINISSEMENT - RÉSEAUX DE LA ROUTE DE CHATEAULIN

Par délibération du 4 juillet 2012, l'assemblée délibérante, vu le rapport de la commission d'appel d'offres, a autorisé le marché de réfection des réseaux d'eau potable et d'assainissement de la route de Châteaulin ; entreprise attributaire MARC S.A. pour un montant 236.143,41 € HT. Évoquant une sujétion technique imprévue liée à la présence d'une ligne électrique HTA sous accotement, le cabinet Roux Jankowski, maître d'œuvre de cette opération, propose un avenant au marché :

-Montant initial du marché : 236.143,41€ HT

-Montant de l'avenant : 15.737,84 € HT

Pourcentage de l'avenant / montant initial du marché : 6,66450 %

Cette requête a été présentée à la commission d'appel d'offres du 16 octobre 2012.

L'assemblée délibérante, prenant acte de l'argumentaire du maître d'œuvre, s'estime contrainte à se prononcer favorablement pour cet avenant au marché.

SERVICE DE L'EAU - MISE A L'ÉTUDE D'UN ÉVENTUEL SERVICE DES EAUX EN RÉGIE MUNICIPALE

Par délibération du 13 décembre 2000, le conseil municipal a autorisé la signature d'un contrat de délégation du service public d'alimentation en eau potable par affermage avec la compagnie C.E.O. – Générale des Eaux pour une durée de 15 années, à compter du 1er janvier 2001et jusqu'au 31 décembre 2015. Sans préjuger de la reconduction ou non d'un contrat équivalent, les élus ont accepté d'étudier la possibilité d'une mise en place d'une régie municipale du service de l'eau potable.

S.A.D.D. – PHASE OPÉRATIONNELLE - RÉALISATION D'UNE TRANCHE CONDITIONNELLE

L'étude pré-opérationnelle visant à la réalisation du Schéma d'Aménagement Développement Durable a été autorisée par délibération du 22 septembre 2010. Celle-ci a été effectuée par le cabinet d'études Urbalis Ingénierie (Guipavas) pour le centre-ville de Le Faou. Des esquisses d'aménagement ont été produites. La commission d'appel d'offres du 16 octobre 2012 s'est prononcée favorablement sur la réalisation des travaux d'aménagement de la rue de Rosnoën. Le Conseil Municipal approuve le lancement de cette opération.

S.A.D.D. – PHASE OPÉRATIONNELLE - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE ROSNOEN

Dans la cadre des travaux envisagés pour la rue de Rosnoën, il est indiqué que des soutiens aux investissements esthétiques et de mise en valeur sont prévus dans les Petites Cités de Caractères. Dans ce cadre, la Commune

sollicite une aide financière pour les travaux d'intérêt patrimonial s'inscrivant au travers du plan pluriannuel d'aménagement patrimonial.

E.R.C.L. - DEMANDE DE DOTATION AUPRES DE L'EAT ET DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

Pour financer, en partie, la construction de l'Espace des Rencontres Culturelles et de Loisirs (E.R.C.L.), une demande d'aide financière est faite auprès de l'Etat (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – DETR) et du Conseil Général du Finistère dans le cadre du Contrat de Territoire Aulne Maritime – Création d'un équipement de proximité.

FINANCES COMMUNALES - RÉGIES MUNICIPALES - CONVENTION AVEC LA POSTE

Suite à la fermeture des permanences de la Trésorerie du Faou, il est proposé d'utiliser les services de La Poste pour le versement des régies municipales de recettes. Le Conseil Municipal autorise la convention avec la Poste pour le traitement des fonds détenus par les régies municipales de recettes.

FINANCES COMMUNALES - DÉCISIONS MODIFICATIVES N°02

Pour permettre des écritures comptables relatives aux acquisitions d'équipements, des décisions modificatives ont été adoptées pour un montant de 6.500,00 euros en fonctionnement et 5.055 euros en investissement.

SIVOM DE LA RÉGION DU FAOU

Monsieur le Maire a donné lecture du courrier de Monsieur le Préfet du Finistère du 3 septembre 2012 invitant le conseil municipal de Le Faou à se prononcer sur la dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Région du Faou au 31/12/2012. Communication est faite à l'assemblée des conditions de liquidation des syndicats intercommunaux Considérant que le courrier de Monsieur le Préfet a été réceptionné le 10 septembre 2012 et qu'à réception de ce courrier le conseil dispose d'un délai de trois mois pour délibérer, il a été proposé aux élus, qui l'ont accepté, de représenter ce dossier en prochaine séance du conseil municipal, avant le 10 décembre 2012.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNE AULNE MARITIME - RAPPORT ANNUEL 2011

Le rapport annuel d'activité de la Communauté de Communes de l'Aulne Maritime a été approuvé.

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DECEMBRE 2012

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2012

PRÉSENT(E)S: M. Pierre ENGÉLIBERT, M. Jean LE CAN, M. Marc PASQUALINI, Mme Françoise QUÉLEN, M. Georges GOURVÈS, M. Georges FRANCESCUT, M. Xavier BOREL, M. René HÉNAFF, Mme Martine LE BOT, M. Christian LE GOFF, M. Gaby LOURGANT.

ABSENT(E)S: M. Yann GOURVENNEC (procuration à M. Pierre ENGÉLIBERT), M. Georges HOURMANT (procuration à M. René HÉNAFF), Mme Myriam DOUAIRE (procuration à M. Marc PASQUALINI), Mme Lénaïg COLLOREC (procuration à Mme Françoise QUÉLEN), M. Jacques COSMAO, M. Jean LE VIOL (procuration à M. Gaby LOURGANT).

SECRÉTAIRE: M. René HÉNAFF a été élu secrétaire de séance.

SIVOM DE LA RÉGION DU FAOU

En séance ordinaire du 24 octobre dernier, le conseil municipal a été informé de la nature du courrier de Monsieur le Préfet du Finistère, du 3 septembre 2012, invitant le conseil municipal de Le Faou à se prononcer sur la dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Région du Faou au 31/12/2012.

Le Conseil Municipal a accepté les modalités de la dissolution du SIVOM de la Région du Faou.

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL PAR LA C.C.P.L.D. - CONVENTION

La dissolution du SIVOM au 31 décembre 2012 s'accompagne d'une reprise d'un personnel de ce syndicat par la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas (C.C.P.L.D.). Au cours des réunions des 10 octobre 2012 et 13 novembre 2012, en sous-préfecture de Châteaulin, les élus se sont entendus sur le principe d'une mise à disposition cet agent auprès des collectivités concernées. Une convention entre la communauté de communes et Le Faou précise cette mise à disposition.
L'assemblée locale s'est prononcée favorablement sur cette convention.

REVERSEMENT DE FISCALITÉ PAR LA C.C.P.L.D. (ZONE DE KÉRANGUÉVEN)

La Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas (C.C.P.L.D.) reverse chaque année 50% du produit fiscal perçu provenant de la zone de Kéranguéven à Hanvec. Cette disposition est prévue dans le cadre de l'annexe des statuts du SIVOM du Faou votés en 2006. La réforme de la TPU a modifié le produit que cette communauté de communes perçoit sur le territoire de cette zone. Pour l'année 2012, la Direction Départementale des Finances Publiques a arrêté le produit fiscal de la C.C.P.L.D. à 52.799 euros €. Le produit correspondant à reverser correspond à 52.799 euros x 50% = 26.399,50 euros, arrondi à 26.400,00 euros, réparti entre les communes de Le Faou, Rosnoën et Lopérec.
Après débat, le Conseil Municipal, à 14 voix Pour et 2 abstentions (M. Marc PASQUALINI ayant procuration de Mme Myriam DOUAIRE) approuve la répartition proposée, tout en constatant que les réformes fiscales engagées engendrent pour la commune perte, conséquente, du produit fiscal.

TARIFS 2013

Les tarifs 2013 pour la commune, le service de l'eau et le service de l'assainissement ont été approuvés, à l'unanimité. La progression tarifaire constatée est de 1,90 %.

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT

EAU SURTAXE COMMUNALE	TARIFS AU M3
Prime fixe	23,32€
0 à 20 m3/an	0,14€
21 à 70 m3/an	0,68€
71 à 200 m3/an	0,56€
201 à 500 m3/an	0,42€
> 500m3/an	0,32€
Branchements temporaires sur le réseau d'eau potable ou sur les hydrants	3,00€

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	TARIFS
Abonnement	69,00 €
Redevance / m3	1,02 €

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	TARIFS
Redevance annuelle du service Spanc mise en place et diagnostics	21,62 €
Contrôle projet d'assainissement non collectif*	54,42 €
Contrôle complémentaire projet*	32,65 €
Contrôle réalisation*	81,62 €
Contrôle complémentaire réalisation*	54,42 €

*Estimation - Actualisation définitive sur la base des valeurs d'indices connues au 1er janvier 2013.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF - MISE EN PLACE DE LA P.A.C.

La Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) est instituée, à compter du 1er janvier 2013, dans les conditions suivantes :
Institution de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) pour les constructions nouvelles sur la commune, en lotissement ou hors lotissement : 2.000 €,
Institution de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) pour toutes les constructions, hors commune, nouvelles ou existantes : 3.000 €.

La PAC est fondée sur l'obligation de raccordement au réseau et son fait générateur est la date de raccordement au réseau collectif. Les recettes seront recouvrées comme en matière de contribution directe. Le recouvrement aura lieu par émission d'un titre de recette à l'encontre du propriétaire de l'immeuble.

STATION D'ÉPURATION & RÉSEAU D'EAUX USÉES- DÉCLARATION DE RÉALISATION DES TRAVAUX & DE REJET AU MILIEU NATUREL

Le projet d'aménagement de la station d'épuration communale doit faire l'objet d'une déclaration au titre des articles L 214-1 à L 214-4 du Code de l'Environnement (loi sur l'eau de 1992). La déclaration de la réalisation des travaux d'aménagement de la station d'épuration des eaux usées et le rejet dans le milieu naturel a été approuvée.

STATION D'ÉPURATION & RÉSEAU D'EAUX USÉES - RESTRUCTURATION DU RÉSEAU &VOIE VERTE - MISSION DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer au Cabinet BOURGOIS un marché complémentaire de 26.950 € HT concernant :

- d'une part, la conception et la mise en œuvre de la voie verte depuis Rumengol jusqu'à la station d'épuration, pour un montant de 7.350 € HT
- d'autre part, la restructuration du réseau de la ville (réseaux gravitaires et de refoulement, nouveau poste de l'école, aménagement du poste de la grève et suppression du trop-plein en amont du poste de Lanvoy) et la mise en œuvre conjointe de la voie verte entre la ville et la station d'épuration ; pour un montant de 19.600 €HT.

STATION D'ÉPURATION & RÉSEAU D'EAUX USÉES - RESTRUCTURATION DU RESEAU CENTRE DE LE FAOU

Le Conseil a pris connaissance du complément d'étude préliminaire établi par le Cabinet BOURGOIS, Ingénieurs Conseils à BREST, relatif aux travaux de restructuration du réseau d'assainissement du bourg du Faou. Ces travaux seront à engager à court terme, par la collectivité, dans le cadre global de la mise aux normes du système d'assainissement communal.

Les élus ont adopté ce rapport d'étude complémentaire et retiennent le programme de travaux de base (avec renforcement du poste de la Grève) dont le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 380.000 € Hors Taxes.

STATION D'ÉPURATION & RÉSEAU D'EAUX USÉES - AVENANT AUX DEMANDES DE FINANCEMENT

En raison des éléments exposés précédemment, le Conseil Municipal sollicite auprès de ces instances habituelles l'attribution d'une subvention pour la construction de la nouvelle station d'épuration et du réseau de Rumengol.

CONVENTION POUR LE RACCORDEMENT DES EAUX RÉSIDUAIRES DE L'ENTREPRISE ARNAL AU RÉSEAU ASSAINISSEMENT ET A LA STATION D'ÉPURATION

La convention autorisant le raccordement de l'entreprise Arnal au réseau d'eaux usées communal est reconduite pour une année.

IMMEUBLE COMMUNAL - VENTE DE L'ANCIENNE TRÉSORERIE RUE DE LA GRÈV

Une nouvelle évaluation des Domaines a été nécessaire pour permettre la vente de l'ancienne trésorerie. La cession de cette propriété communale est décidée moyennant la somme de 150.000 euros. Les frais résultant des actes, des bornages, des publicités, etc. s'ajouteront au prix de vente.

URBANISME – APPROBATION DE L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

Un inventaire des zones humides du territoire communal, piloté par l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion du bassin versant de l'Aulne (EPAGA), a été réalisé par le Cabinet DCI Environnement au cours de l'année 2012. Les résultats ont été validés par l'assemblée. Le document d'urbanisme reprendra dans ses annexes les éléments

cartographiques de l'inventaire des zones humides et prendra en compte leur protection.

DÉNOMINATION D'UNE VOIE PUBLIQUE

La voie menant aux écoles est dénommée Venelle des Ecoles ; 9 voix pour et 7 abstentions (M. Marc PASQUALINI ayant procuration de Mme Myriam DOUAIRE, M. Georges GOURVES, M. René HÉNAFF ayant procuration de M. Georges HOURMANT, M. Gaby LOURGANT ayant procuration de M. Jean LE VIOL).

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Attenant à la Mairie, un ancien logement communal désaffecté et vacant depuis des années doit être aménagé pour l'accueil de la station radio Evasion. Ces travaux ont fait l'objet d'un vote favorable.

PERSONNEL COMMUNAL - PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS

La participation à la protection sociale complémentaire des agents est décidée. Celle-ci intervient dans le cadre du décret du 8 novembre 2011.

INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2013

Dans l'attente du vote du budget, le conseil municipal a décidé, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, d'autoriser, avant le vote des budgets, les dépenses d'investissement dans les limites de 25% des sommes budgétisées en opérations 2012 pour la commune, le service de l'eau et l'assainissement.

FINANCES ASSAINISSEMENT - DÉCISIONS MODIFICATIVES N°01

Pour permettre des écritures comptables relatives aux amortissements du budget assainissement, des décisions modificatives ont été adoptées pour un montant de 1.080,00 euros.

Servitude de passage des piétons le long du littoral
Procédure de modification ou de suspension

AVIS d'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'une enquête publique sera ouverte du mardi 22 janvier 2013 au vendredi 8 février 2013 inclusivement à la Mairie de Le Faou sur le projet susvisé en application d'un arrêté préfectoral du 20 décembre 2012 et conformément aux dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, articles R 11-4 à R 11-12 et R 11-14 .

Les intéressés pourront, pendant ce temps, prendre connaissance du dossier à la mairie aux heures d'ouverture, consigner leurs observations sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra les observations sur ce projet, au même lieu :

le mardi 22 janvier 2013 de 9 h 00 à 12 h 00
le vendredi 1er février 2013 de 9 h 00 à 12 h 00
et le vendredi 8 février 2013 de 14 h 00 à 17 h 00.

Madame VEILLEROT Jacqueline est désignée en qualité de commissaire enquêteur.

A l'issue de l'enquête une copie du rapport dans lequel le commissaire enquêteur énonce ses conclusions sera déposée :

- à la Mairie,
- à la Sous Préfecture de Châteaulin,
- à la Préfecture du Finistère.

Les personnes concernées désirant prendre connaissance de ce rapport devront en exprimer la demande auprès de M. Le Préfet du Finistère.

Pour le Préfet,
pour le Directeur départemental des territoires et de la mer,
le chef du Pôle,

A. GUILLOU

SERVICES TECHNIQUES

Départ en cessation d'activité de Didier MEVEL

Né en 1956 à Roscoff, Didier MEVEL obtient ses CAP de plombier et de chauffagiste en 1974.

Il travaille dans cette branche de 1974 à 1983 aux établissements RINEAU de Nantes. Cette période sera interrompue par son service militaire qu'il fera dans la Marine Nationale.

En 1977, Didier épouse Eveline LE MAT à Hanvec. Ils auront deux filles Virginie et Claire.

En 1983, c'est le retour au pays. Didier entre aux services techniques du FAOU avec le grade d'ouvrier polyvalent pour arriver aujourd'hui au grade d'agent de maitrise principal.

Tout au long de sa carrière, il n'aura de cesse de se former et se perfectionner dans des domaines aussi variés que l'électricité, les réseaux, la topographie, la conduite des engins spéciaux…

Il sera également le technicien polyvalent si précieux dans une Commune de la taille de la notre.

Au fil des ans, Didier deviendra une référence dans tous les domaines qui lui seront confiés. Une référence pour tous les Maitres d'œuvre, chefs de chantier, ouvriers avec qui la Commune travaillera pendant toutes ces années. Sa connaissance parfaite des documents relatifs aux marchés ou à l'affermage sera aussi extrêmement précieuse.

Son travail, il le prendra toujours avec un grand sérieux, avec un sens aigu de la responsabilité et fera toujours preuve d'une grande autonomie. La gentillesse et la bonne humeur étant de surcroit constamment au rendez vous.

Après trente ans passés au service de la Commune du Faou et de ses habitants, Didier MEVEL va prendre un repos bien mérité.

A l'occasion de ce départ, un pot de l'amitié était organisé le 20 décembre à la salle du conseil. La médaille de la ville lui a été remise par le Maire, Pierre ENGELIBERT.

Erwan BOLOU, qui a travaillé pendant 4 mois en compagnie de Didier, lui succédera à compter du 1er janvier 2013.

Marc PASQUALINI

Le dépistage organisé du cancer du sein.

Pour la septième année consécutive la MSA d'Armorique, partenaire de l'Inca (institut national du Cancer), participe à la campagne de promotion du dépistage du cancer du sein

Le dépistage organisé permet aux femmes de 50 à 74 ans de bénéficier tous les deux ans d'une mammographie prise en charge à 100 %. Cet examen est le seul moyen de détecter des cancers aux tous premiers stades de la maladie. Aujourd'hui plus de 9 femmes sur 10 guérissent du cancer du sein, grâce à un traitement précoce. Il est donc essentiel de participer au dépistage dès 50 ans.

Dépistage organisé du cancer du sein - mode d'emploi. :

une lettre d'invitation au dépistage est adressée tous les deux ans, aux femmes âgées de 50 à 74 ans,

il suffit alors de prendre rendez-vous chez une radiologue de son choix,

le radiologue examine et réalise une mammographie complète,

les clichés sont relus une seconde fois par un radiologue expert.

La mammographie est prise en charge à 100 % par la MSA, sans avance de frais.

Recherchons personnel motivé
pour
Plantation d'échalotes
L'après-midi de 13h00 à 18h00
A partir de mi-janvier
(Temps le permettant)

EARL DENNIEL à IRVILLAC

06 30 66 34 07
raymonde.denniel@orange.fr

COIFFEUSE à DOMICILE

Isabelle ROUGET

Titulaire du CAP, d'un BP , d'un BM et du titre de Maître Artisan

13 années d'expérience en tant que chef d'entreprise et manager pour une société nationale

Déplacement jusqu'à 25 kms autour du FAOU

06 77 14 78 51

L'association Relais – travail

est à votre disposition pour de nouveaux services
Pour les entreprises, les collectivités et les particuliers :
- Entretien des espaces verts,
- ménage, repassage
- peinture, tapisserie
- bricolage, manutention
- Entretien de volets, portails, barrières, avec décapage et peinture,
- L'entretien annuel ou ponctuel des pierres tombales.
- Déménagement, débarras de caves et d'encombrants…

Pour tous renseignements complémentaires ou demandes : **02.98.21.70.44**

L'APEAEL

ORGANISE

UNE COLLECTE DE FERRAILLES

ET DE BATTERIES AU PLOMB :

Elle aura lieu le samedi 9 février 2013 de 9h à 17h

Lieu de dépôt : terrain ZA de Quiella en face du contrôle technique DEKRA.

Enlèvement à domicile sur rendez-vous le samedi 9 février et le lundi 11 février.

Contacts : Philippe Perrigaud au 06 70 38 36 44

ou Marie-Aude DREO au 06 63 22 47 13

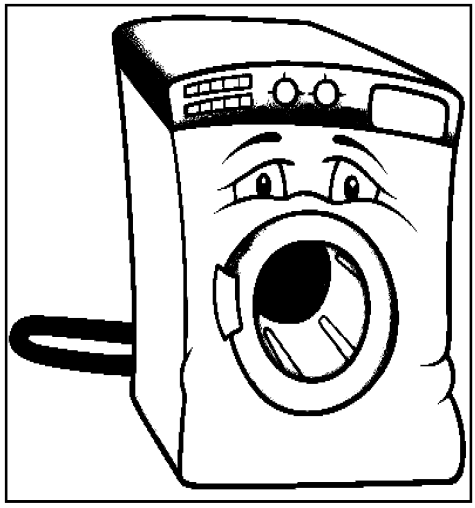

Si vous avez des objets* encombrants à débarrasser n'hésitez pas !

***Objets métalliques**: machines à laver, gazinière, sèche linge, four, tronçonneuse, motoculteur, poêle, insert, radiateur, évier, cuve à fuel vide, baignoire, vieux matériels agricoles, voiture, portail, tondeuse, scooter, cyclomoteur, vélos, outils...*

***Batteries au plomb :** moto, voiture, bateau, camion.*

***Objets non acceptés** : caravane, écrans (ordinateurs et télés), bouteille de gaz.*

ET

UNE COLLECTE DE JOURNAUX

Toute cette année scolaire,

en partenariat avec la société CELLAOUATE,

l'APEAEL met en place une collecte de journaux

(en papier uniquement, pas de papier glacé)

Contact pour dépôt: Isabelle Rouget

au 06 77 14 78 51

D'avance, un grand merci à tous pour votre contribution

DIMANCHE 13 JANVIER 2013

Salle AVEL VOR Plougastel

DES ARTISTES REUNIS CONTRE LE CANCER

Malgré le deuil et ce qui l'entoure, on peut être touché et sensibilisé par l'humanité et le professionnalisme qui règne dans un service médical.

Le service Oncologie du CHU Morvan est un exemple. L'ensemble du personnel est constamment à l'écoute des malades et des proches.

Pour que cette situation puisse perdurer pour le bien de tous, des artistes seront réunis pour un grand spectacle.

Il aura lieu le **Dimanche 13 janvier 2013 à 14h30** à la salle Avel Vor à Plougastel.

En effet, c'est un ensemble de sept groupes de chanteurs ou musiciens qui vont se succéder sur la scène de Avel Vor pour vous divertir une bonne partie de l'après midi.

Seront sur scène:

Didier Squiban et Alain Trévarin à l'accordéon

Les groupes de Chants de Marins " A VIRER et Les GOURLAZOUS"

Le cercle celtique Adarré et Bleuniou Sivi

Le Groupe de Jazz Nautilis

Le Groupe Colin (style Cali - Bashung)

Le Groupe Jaraw Ceili Band et ses danseurs de musiques Irlandaises

La présentation sera assurée par ***Gurvan Musset de France 3 Brest*** *,*

Daniel Bercot, cofondateur de la grande d concentration cyclotouristes "La Pierre Le Bigaut"qui oeuvre contre la Mucoviscidose a accepté d'être le parrain.

L'Association"**Halte au Cancer** " a été crée , elle a son siège à Plougastel.

Il sera possible d'y adhérer le jour du spectacle.

Les billets sont en vente dans les centres Leclerc de Plougastel, Brest et Landerneau, Dialogue Musiques,

Galerie Géant, Office du tourisme Brest ainsi qu'au centre social de l' Astérie Plougastel

Vraiment , un spectacle à ne pas manquer.

Contact: Association Halte au Cancer

74 rue Francois Guivarch

29470 Plougastel

02 98 40 54 74 06 81 30 69 72

marcel.gouardos@wanadoo.fr

Vous voulez un logement économe en énergie ?

Dépensez peu en travaux, Plutôt que beaucoup en factures d'énergie !

Chauffage, isolation, menuiseries, régulation…

Des travaux simples peuvent vous apporter confort et économies !

Dans le cadre du programme « Habiter mieux », une prime de 1600€ peut vous aider à réaliser vos travaux de rénovation thermique :

Vous êtes propriétaire d'un logement ? Vous pouvez peut-être bénéficier de la prime « Habiter Mieux » !

Elle est attribuée en complément d'une subvention de l'ANAH. L'octroi de la subvention se fait sous conditions : respect d'un plafond de ressources, accompagnement technique du projet et gain de performance énergétique du logement de 25%.

<u>Exemple de Mme L, 62 ans</u> :

"Je voulais remplacer ma chaudière à fioul par un poêle à granules. Grâce aux conseils du technicien PACT-HD 29, j'en ai profité pour refaire l'isolation de mes combles et du plancher : ça me permet de faire des économies d'énergie importantes !".

Le technicien a produit un diagnostic de performances énergétiques qui indique un gain d'énergie de +26% après travaux. Mme L a payé 7 000 € ses travaux, elle a reçu 4890 € de financements (2290 € subvention ANAH 35% + 1600 € prime « Habiter Mieux » + 1000 € subvention caisse de retraite) soit 69% de son projet. Elle supportera le reste grâce à un éco-prêt.

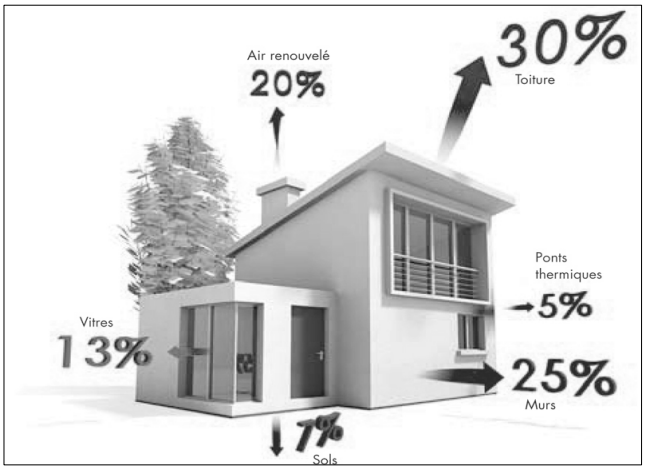

Renseignez-vous auprès de votre Mairie !

Et faites-vous assister par l'antenne PACT-HD 29 la plus proche de votre projet .

PACT H&D Finistère 29
BÂTISSEUR DE SOLIDARITÉS POUR L'HABITAT

Agence de BREST
21, rue Emile Zola
BP 31149
29211 BREST Cedex 1
Téléphone : 02 98 44 85 76
Télécopie : 02 98 43 29 52
info.brest@pacthd29.fr

Agence de MORLAIX
22, place Charles de Gaulle
29600 MORLAIX
Téléphone : 02 98 88 55 10
Télécopie : 02 98 63 81 83
info.morlaix@pacthd29.fr

Agence de QUIMPER
41, rue de Pen Ar Steir
BP 1502
29105 QUIMPER Cedex
Téléphone : 02 98 95 67 37
Télécopie : 02 98 95 72 75
info.quimper@pacthd29.fr

www.PactHD29.fr

CARNAVAL

Samedi 16 Février

Rendez-vous à 15h45

Sur le parking de l'école

Défilé en musique dans le bourg, élection du plus beau costume, photographe, animations, goûter (salle du Conseil), ……

<u>Ouvert à tous</u>

Organisé par l'APEAEL des écoles du Faou

Recherchons des bénévoles pour l'animation, la sécurité du parcours, le goûter… / Contact : apeael.lefaou@gmail.com.

DESHERBER : LES BONNES PRATIQUES

A VOS BINETTES!

Si les agents de la collectivité ne désherbent plus les pieds de façade, il appartient alors à chacun de juger si les beaux brins de plantes qui naissent aux pieds des bâtiments sont, ou non persona no grata et d'en tirer les conséquences en désherbant le long de sa propriété qu'io s'agisse d'une maison individuelle ou d'un collectif.
On peut s'arranger entre voisins en toute convivialité ou en discutant ce point lors de la réunion de copropriété.

LE GESTE DU NETTOYEUR SERIEUX

Embellir sa façade en choisissant des plantes pouvant être utiliser pour végétaliser les trottoirs. Il est tout à fait possible de semer quelques plantes dans les interstices du pied de façade: campanule, gazon japonais, violette, valériane…

NE PAS UTILISER DE PRODUITS CHIMIQUES

—> Désherber manuellement, mécaniquement: la recette, une binette et un peu d'huile de coude
—>Utiliser des désherbants naturels,

- eau bouillante salée, eau de cuisson des pâtes, riz ou pommes de terre, à verser sur les herbes indésirables ou la mousse. L'eau salée brûle la racine.
- vinaigre blanc (1L pour 1/2 litre d'eau)
- purin d'orties pour les spécialistes
- pour les pavés autobloquants, répandre du gros sel, la pluie se charge du travail.

RECONNAÎTRE LES VRAIS COUPABLES.

Les plantes invasives sont des espèces exotiques au développement dynamique néfaste aux écosystèmes locaux. Il est important de savoir les identifier très tôt, d'éviter leur installation et leur dissémination.

Arbre aux papillons: Arrachage des jeunes plants. La coupe et la tonte ne suffisent pas à les éliminer.	**Herbe de la pampa:** Arrachage des jeunes plants. Coupe des « plumeaux » pour éviter la dissémination des graines.	**Vergerette:** Arrachage avant la production de graines. La coupe est inefficace
Renouée du japon: L'arrachage soigneux des jeunes plants est une bonne initiative. La tonte ne suffit pas à les éliminer.	**Séneçon du cap:** arrachage des plants avant la production de graines	**IL EST PRIMORDIAL DE BIEN RAMASSER ET DE DETRUIRE LES FRAGMENTS DE CES PLANTES AFIN D'EVITER LEUR PROPAGATION PAR DISPERSION.**

8 novembre 1982- Comité des fêtes : calendrier 83 - tradition et nouveautés

Le mercredi 13 novembre, quatorze membres actifs, réunis en assemblée générale, approuvaient à l'unanimité le bilan 1982 de l'association. La satisfaction de Christian TANGUY, président depuis une année à la suite d'Albert MULARD, était grande de compter auprès de lui pour la réussite des festivités, une cinquantaine de bénévoles. Les rapports d'activité et de trésorerie « à l'aise » ont été approuvés à l'unanimité.

Tradition

Bal des gras, ball-trap, Feu de st JEAN, bal du 14 juillet et 4 jours de fêtes du FAOU.

Des idées neuves

Voici quelques idées émises mais dont la réalisation pour certaines passent par le circuit inévitable de correspondance, d'accords et d'engagements fermes avant de devenir réalité.

Une certitude tout d'abord : le concours de ping-pong des fêtes du Faou attire de nombreuses vedettes de différents niveaux qui « raflent » tous les lots. Un concours réservé aux gens du pays (LE FAOU et RUMENGOL) sera organisé dès le mercredi 29 décembre. Pour les fêtes du Faou, on parle dans les couloirs d'animations nouvelles : la course des garçons de café serait animée par le bagad du 41ème R.I, Une démonstration de sauvetage dans le port par hélitreuillage, des régates de planches à voile, et une foire à la brocante réservée en qualité d'exposants aux enfants de la commune.

Pour tous ces « hors d'œuvre », répétons-le, rien n'est décidé, mais déjà, on en parle sérieusement.

8 janvier 1983 – RUMENGOL lance son club des aînés.

Le 14 mai 1982, un conseil municipal, Monsieur DANIELOU demandait au maire d'étudier la possibilité d'affecter un local pour permettre aux anciens de se réunir (voir le n°55 de cette revue).L'école du haut est désormais affectée aux anciens de RUMENGOL.

Dans la foulée et dans le but de regrouper toutes les personnes qui souhaitent sympathiser et passer ensemble des moments de loisirs, une nouvelle association « le club des jonquilles » est née. Un conseil de 12 membres a été élu, le club sera dirigé par Madame Yvonne DANIELOU, présidente, secondée par Madame Lisette OLLIVRO, vice-présidente, Madame Henriette RANNOU, trésorière et Monsieur Jean LE JONNY,secrétaire.

Les rencontres sont programmées chaque jeudi, dès 14 h, dans ce nouveau local, qui, une fois aménagé, deviendra le point de rendez-vous habituel de nos anciens.

24 février 1983 – RUMENGOL en deuil : décès de Jacques GRALL, doyen.

Les orgues de RUMENGOL avaient 19 ans quand naissait dans la paroisse, le 28 juin 1895, Jacques GRALL qui seize ans plus tard devenait l'organiste bénévole : pendant 72 ans ils ne devaient plus se quitter. (Le 5 août 1981, tout RUMENGOL a eu la surprise de voir la photo en couleurs de son doyen occuper toute la « une » du « Télégramme », à l'occasion de ses soixante dix ans d'organiste.)

Monsieur GRALL vient d'être ravi à l'affection des siens et à l'admiration de tous ses amis, suite à un malaise cardiaque qui l'a foudroyé en une nuit. A 88 ans, il trouvait, jusqu'à deux jours avant son décès, le temps de faire chaque jour une trentaine de kilomètres sur sa bicyclette « d'époque » sans jamais mettre pied à terre. Conseiller municipal de 1920 à 1970 et conseiller paroissial depuis 1928, il démontrait à tous ce qu'est une véritable jeunesse.

5 mars 1983 – Une soirée costumée dansante animée

Le bal costumé organisé par le comité des fêtes, sous la présidence de Christian TANGUY en présence de Monsieur le Maire et de nombreuses personnalités de la commune s'est déroulé dans une excellente ambiance.

Dans la catégorie « enfants » le jury donnait les récompenses dans l'ordre suivant :

1 – Anne TANGUY. 2 – le groupe Stéphane VRIGNAUD, Yannick GUICHAOUA, les frères Erwan et Jean Christophe QUEINNEC. 3 - le groupe Anne QUELLEN et Karine JAM. 3 – ex-aequo Myriam BERTHOU.

Les « adultes », de beaucoup les plus nombreux ont été classés comme suit :

1 – Gilles MORVAN de PLEYBEN qui s'est vu offrir un week-end en ANGLETERRE pour deux personnes. 2 - Guy QUILLIEN, un repas gastronomique. 3 – Pierre COLIN et Alain LE GUILLOU. 4 –« A DODO LES PETITS » de CHATEAULIN. 5 –René NEDELEC. 6 – La famille TEXIER. 7 – Christian SAVINA. 8 – Daniel LE JONNY, Christian GALAND et Robert LE MENN 9 – Rémy TANGUY. 10 – Mme BERTHOU et son fils Patrice. 11 – Madeleine LE GALL et Dominique MOREL.12 – Bénédicte et Aude-Pascale BOURHIS. 13 – Anne LE PAGE. 14 –Sylvie BRELIVET et Sandrine CORNEC. 15 - Denyse TANGUY.

Tous les gagnants adultes se sont vu remettre un lot : du 1er au 9ème : deux entrées gratuites au Magnum, du 10ème à la 15ème une entrée.

6 et 13 mars 1983 – Elections municipales

Histoire de rajeunir les anciens (de plus de cinquante ans aujourd'hui), voici quelques informations sur la consultation municipale de mars 1983.

Mettons un peu d'ordre dans l'ensemble des souvenirs :

1 - Les candidats en présence 11 – LE FAOU 12 – RUMENGOL
2 – un exemple : des candidats anti-gaspi
3 - Les résultats du premier tour 31 - LE FAOU 32 - RUMENGOL
4 – Résultats du second tour
5 – Partage des responsabilités.

1 – Les candidats

11 – LE FAOU – Deux listes en présence et une candidature isolée.

111 - **LISTE D'UNION REPUBLICAINE POUR LE PROGRES DU FAOU-**

1 – Guy BOENNEC, médecin, conseiller sortant. 2 – Yvon OLIVIER, employé de bureau, conseiller sortant. 3 – Jean Pierre ARNAL, commerçant. 4 – Charles BRANDNER, retraité du commissariat à l'énergie atomique. 5 – Joseph GOASGUEN, industriel. 6 – Yves GOLIAS, contremaître. 7 – Joseph GUIADER, retraité de l'armée. 8 – Marie Louise HASCOET, comptable. 9 – Jean KERVELLA, chef d'entreprise. 10 –. Laurent LE CALVAR, employé d'usine. 11- Solange LE NARD, commerçante. 12 – Michèle NOE, infirmière, mère de famille. 13 – Marie Louise POSTOLLEC, commerçante. 14 - Jean-Yves SENECHAL, docteur-vétérinaire. 15 - Marcel SOUBIGOU, retraité E.D.F. 16 - Joseph THEODEC, inspecteur I.B.M.

112 – **LISTE D'ENTENTE POUR UNE GESTION MODERNE DE LA COMMUNE -**

1 – JEAN BOURHIS, médecin, maire sortant. 2 – Emile BEURRIER, directeur d'école en retraite, conseiller sortant. 3 – Jean Claude COULON, docteur - vétérinaire, conseiller sortant. 4 – Roger GOULAOUIC, Infirmier, conseiller sortant. 5 – Yves LE PAPE, Tailleur, conseiller sortant. 6 – Michel ROLLET, dentiste, conseiller sortant. 7 – Albert SOUBIGOU, conservateur des hypothèques, adjoint sortant. 8 – Henri VRIGNAUD, clerc de notaire, adjoint sortant. 9 – Jeanne FAMER, Directrice d'école en retraite, présidente du club de l'âge d'or.10 – Jean GUERMEUR, employé communal. 11 – Auguste LE GALL, conducteur de travaux. 12 – Michel PERSON, ouvrier mécanicien. 13 – Gwénolé QUILLIEN, infirmier. 14 – Eliane QUINTIN, directrice d'école. 5 –Michel ROHAN, médecin. 16 – Yves URVOIS, officier de marine.

113 – **CANDIDATURE ISOLEE –** Madame BUHANNIC, ancienne maire.

NOTA : Le conseil municipal comporte 19 membres. Les listes proposent 16 candidats seulement. Cela vient du fait que l'ancienne commune de RUMENGOL, rattachée au FAOU en 1970 a conservé le privilège d'être représentée au conseil du FAOU par trois élus de son territoire.

12 - RUMENGOL

Deux listes de sensibilité différentes se présentent au suffrage des électeurs :

- **LISTE D'ENTENTE POUR UNE GESTION MODERNE DE LA COMMUNE :** Marcel LE CANN, agriculteur - LOUIS GUILLERM, directeur d'école. - Maurice CLOAREC, contremaître.
- **LISTE OUVERTE :** Emile CORRE, agent commercial. - Joël ROIGNANT, directeur de cabinet d'expertise comptable. - Henri SENANT, agriculteur.

2 – Un exemple : DES CANDIDATS ANTI-GASPI.

Comme prévu par la loi, les services municipaux ont mis à la disposition des candidats des panneaux électoraux. Surprenant et vrai, huit jours avant la consultation, ces panneaux sont toujours vierges. Pourquoi gaspiller des affiches que personne ne regarde ? Pourquoi s'amuser par des tracts ou des graffitis à injurier des candidats qui, la fièvre électorale passée, resteront « bon amis » ?

Une petite commune, la nôtre, modestement, donne aux grandes cités une leçon d'anti-gaspi et de respect des personnes !

3 –Les résultats du premier tour.

31 – LE FAOU – Inscrits:1 091 –votants:934 –exprimés:908 –nuls:26. 16 élus – un siège en ballottage

311 - LISTE D'UNION – (aucun élu) Guy BOENNEC,326 – Yvon OLIVIER,392 – Jean Pierre ARNAL,302 – Charles BRANDNER,234 – Joseph GOASGUEN,346 – Yves GOLIAS,225 – Joseph GUIADER,277 – Marie-Louise HASCOET,263 – Jean KERVELLA,290 – Laurent LE CALVARD, 242 – Solange LE NARD,190 – Michèle NOHE,238 – Marie-Louise POSTOLLEC,271 – Jean-Yves SENECHAL,286 – Marcel SOUBIGOU,276 – Joseph THEODEC,266.

312 – LISTE D'ENTENTE – (15 élus) – Jean BOURHIS,634, élu – Emile BEURRIER,553, élu – Jean Claude COULON,575, élu – Roger GOULAOUIC,563,élu – Yves LE PAPE,554, élu - Michel ROLLET,570, élu – Albert SOUBIGOU,570, élu – Henri VRIGNAUD,620, élu – Jeanne FAMER,495, élue – Jean GUERMEUR,461, élu – Auguste LE GALL,487, élu – Michel PERSON,532, élu - Gwénolé QUILLIEN,575 élu–Eliane QUINTIN,514 élue- Michel ROHAN,622 élu– Yves URVOIS 445.

313 – CANDIDATE ISOLEE – Madame BUANNIC,198 .

32 – RUMENGOL – I : 233 - V : 195 – E : 193 – N : 2 – 1 élu – 2 en ballottage
321 – LISTE OUVERTE : Emile CORRE, 95 – Joël ROIGNANT, 92 - Henri SENANT, 108, élu.
322 – LISTE D'ENTENTE : Marcel LE CANN, 95 – Louis GUILLERM, 88 – Maurice CLOAREC, 77.

4 - Les résultats du second tour.

Au Faou, Yves URVOIS, le seul de la liste d'entente qui n'avait pas le nombre de voix nécessaire pour être élu dès le premier tour remporte les élections devant Madame BUANNIC et Monsieur TOUSEN, candidat libre de dernière minute.

A RUMENGOL, Deux candidats de la liste d'entente gagnent ces élections : Marcel LE CANN et Louis GUILLERM. Au final, il n'y a que Henri SENANT, élu au premier tour, qui ne fait pas partie de la liste présentée par le maire sortant.

5 - Election de la municipalité.

Le maire et ses adjoints forment la municipalité.

Au cours de la première séance du nouveau conseil municipal, présidé par Madame FAMER, doyenne d'âge, le samedi 19 mars à 20 heures, le docteur BOURHIS est élu Maire avec 17 voix sur 19. Réélu sans surprise, il prend alors la direction des débats et propose au conseil d'élire trois adjoints qui obtiendront chacun 17 voix sur 19 : 1er adjoint : M. Albert SOUBIGOU, 2ème adjoint : M. Henri VRIGNAUD et adjoint spécial de RUMENGOL : M. Marcel LE CANN

6 - Partage des responsabilités dans les commissions municipales

Pour alléger la durée des conseils municipaux, dans chaque commune, les sujets évoqués et soumis au vote des élus sont étudiés en commission de travail. Le maire, c'est la loi, est président de toutes les commissions municipales. Voici la liste des conseillers affectés à chacune des commissions, annoncée lors du conseil du mardi 29 mars :

Travaux : MM LE GALL, LE PAPE, SENANT, PERSON, LE CANN.
Finances : MM SOUBIGOU, VRIGNAUD, Mme QUINTIN, MM LE CANN, ROHAN, URVOIS.
Ecoles : Mmes QUINTIN, FAMER, MM BEURRIER, GUILLERM
Tourisme et fêtes : MM GOULAOUIC, PERSON, GUERMEUR, COULON.
Jeunesse et sports : MM ROLLET, QUILLIEN, GUERMEUR, GUILLERM.
Impôts : M SOUBIGOU
Agriculture : MM LE CANN, SENANT, COULON, QUILLIEN, LE PAPE.
Environnement et qualité de la vie : MM SENANT, COULON, Mme FAMER, M LE GALL
Urbanisme : MM VRIGNAUD, LE CANN, GOULAOUIC, ROHAN.
Bureau d'aide sociale : MM GOULAOUIC, QUILLIEN, ROHAN, Mme FAMER.
Révision des listes électorales : MM VRIGNAUD et LE PAPE pour **LE FAOU**

Secours Catholique
Secteur de Daoulas – Le Faou

L'équipe du Secours Catholique de Daoulas – Le Faou vient d'intégrer son nouveau local dans la commune d'Irvillac, situé au 7 bis route de Daoulas. Par l'ouverture de ce local à Irvillac, le Secours Catholique se veut être présent partout, y compris dans les campagnes où la pauvreté se fait plus discrète et la solitude plus grande. L'équipe répond aux demandes et aux besoins des habitants du Faou, Rosnoën, Hanvec, Daoulas, St Urbain, Logonna-Daoulas, Irvillac et L'Hôpital-Camfrout.

Les permanences se tiendront à compter du 30 octobre, tous les mardis de 10 h 00 à 12h 00 et les samedis matins sur rendez-vous au 06 76 74 08 43. On peut prendre contact par téléphone en cas de besoin urgent.

Pour éviter la grippe, il faut plus que de la chance

La grippe est une infection respiratoire aiguë. Cette maladie, contagieuse et fréquente, peut avoir des conséquences graves sur les personnes les plus fragiles.

Seul le vaccin permet d'être protégé contre la grippe. L'immunité contre le virus apparaît quinze jours après la vaccination, il est donc important de se faire vacciner au plus tôt, avant l'apparition des premiers cas de grippe.

La MSA incite tous ses assurés à se faire vacciner avant le **31 janvier 2013**.

Pour les personnes à risques*, la MSA prend en charge le vaccin à 100%. Ces personnes reçoivent un courrier où la démarche à suivre est indiquée.

Seul le vaccin vous permet d'être protégé contre la grippe. Alors cette année, ne prenez pas le vaccin en grippe !

** toutes les femmes enceintes, les personnes obèses, l'entourage de nourrissons présentant des facteurs de risques, les personnes atteintes de certaines affections de longue durée ou d'une maladie respiratoire chronique et les assurés de 65 ans et plus.*

Journée Adoptions

Les samedis 5 et 19 Janvier de 10h à 18h

à Point Dog – Animalerie

ZAC Kergaradec (entre Centrakor et Kiabi)

Beaucoup de chat(te)s et 120 chatons vous attendent.

Offrez leur une nouvelle vie à vos côtés

L'association recherche des familles d'accueil

Pour chaque don versé à l'association, 66% de votre don sera déductibles de vos impôts

L'Arche de Noé
Les Amis du Chat
(L.A.D.C.)
Association de protection animale

✉ : 12 rue Léon Nardon, 29200 Brest

http://arche-de-noe-brest.fr

Ce bulletin municipal vous est proposé par la commission communication du Conseil Municipal. Vos articles, vos remarques et vos suggestions nous intéressent. N'hésitez pas à nous contacter par courriel: ***adjoint@mairielefaou.fr*** *ou* ***jean-leviol@wanadoo.fr*** *ou dans la boîte prévue à cet effet dans le hall de la Mairie.*

Attention *: Prochain bulletin* **: 2 avril 2013** ***N'hésitez pas à nous confier vos annonces pour toutes manifestations***

Date limite de dépôt des articles et communiqués : **20 mars 2013**

Directeur de publication: **Pierre ENGELIBERT, Maire**

Mise en page: Jean LE VIOL, conseiller délégué au bulletin municipal

Membres de la commission communication: Myriam DOUAIRE, Jean LE CAN, Marc PASQUALINI.